

Hot-spot point wifi

Donner accès à
l'Internet dans les
espaces public





1. Un hot-spot, qu'est-ce que c'est ?

L'expression internationale « hot-spot », déclinée en français en « point wifi », désigne :

- Pour les usagers, une zone couverte par un réseau wifi (sans-fil) « public » donnant accès à l'internet.
- Pour son détenteur, l'ensemble des appareils et services mis en place pour offrir cet accès.

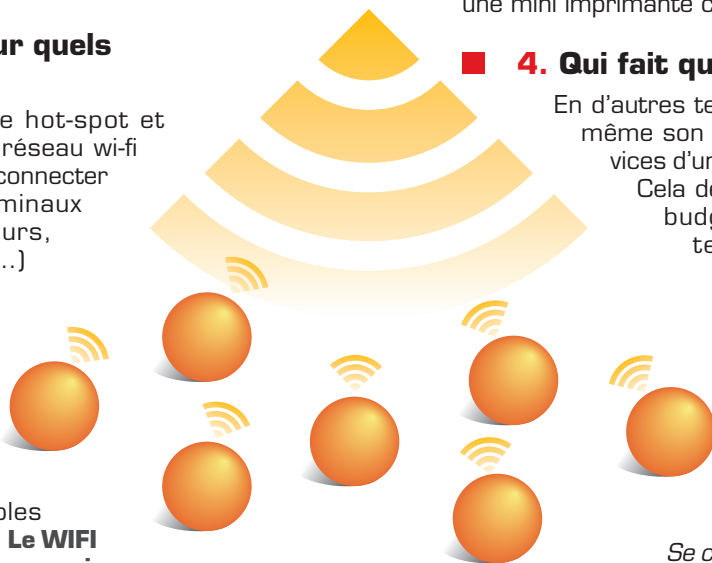
Nous verrons ce que le concept de hot-spot recouvre, comment il fonctionne et qui le met en place. Nous aborderons aussi l'aspect commercial ainsi que les fonctions incontournables d'un hot-spot.

2. Quels usages pour quels utilisateurs ?

Il ne faut pas confondre hot-spot et réseau wifi. En effet, un réseau wi-fi est « privé ». Il se limite à connecter ensemble plusieurs terminaux informatiques (ordinateurs, serveurs, imprimantes...) au sein d'une entreprise, avec des utilisateurs réguliers et connus. A contrario, un hot-spot se destine à donner un accès à l'internet de manière temporaire à des inconnus, selon des modalités d'accès variables selon le choix du détenteur. **Le WIFI est utilisé dans les deux cas, mais pas de la même manière.**

Ainsi, un hot-spot est la solution idéale pour couvrir une zone publique de transit ou de résidence temporaire: restaurant, musée, café, hall de gare ou d'aéroport, mairie, école, centre de formation, hôtel, gîte, etc.

Suivant l'activité du lieu, un hot-spot est un atout commercial, un outil pédagogique, une source



3. Comment cela fonctionne-t-il ?

Le coût et la complexité de mise en place d'un hot-spot sont fonction des objectifs recherchés et de l'étendue de couverture désirée. L'infrastructure et le budget seront différents entre un camping d'un hectare et le hall de 50 m² d'une mairie. Pourtant, la base technique reste la même : une antenne wifi, un routeur wifi, un système d'authentification et sécurisation et une connexion l'internet.

Si la surface est étendue, ajoutez des antennes en réseau. Si vos utilisateurs sont nombreux et/ou ont des besoins importants, modifiez votre abonnement en conséquence. Si votre politique d'accès se décline selon plusieurs offres d'accès, optez pour une mini imprimante configurable.

4. Qui fait quoi ?

En d'autres termes, doit-on déployer soi-même son hot-spot ou utiliser les services d'un opérateur tiers spécialisé? Cela dépend du détenteur, de son budget, de ses compétences techniques, de ses envies d'indépendances et d'autonomie et des garanties de services requises.

Selon ces critères, on peut, au choix :

- **Acquérir un hot-spot complet et indépendant :**

Se compose d'un émetteur, d'une antenne, d'une imprimante à ticket et d'un serveur de sécurité, le tout configurable selon les besoins.

Inconvénients :

- Investissement de départ plus élevé.
- Le détenteur s'occupe de l'assistance des utilisateurs.
- Nécessite de passer par un installateur ou de lire la notice d'installation.

Avantages :

- Configuration optimale des services et tarifs appliqués aux usagers.
- Complète indépendance commerciale.
- Aucun frais supplémentaire hors abonnement à l'Internet.

• Louer une solution auprès d'un prestataire spécialisé

Se compose d'un boîtier émetteur et de cartes prépayées.

Inconvénients :

- Accès soumis à de la publicité ou payant pour le détenteur.
- Nécessité éventuelle d'acheter du temps de connexion revendu ou offert ensuite aux usagers.
- Servitude technique et commerciale vis-à-vis du prestataire.

Avantages :

- Tout est délégué au prestataire : installation, sécurité, conformité, assistance des usagers.
- Moins de frais à l'installation.

La sécurité et la conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur ne sont pas des critères de choix principaux car toutes les solutions professionnelles sont fiables et compétentes. Le choix se fait plutôt selon les besoins et envies d'indépendance commerciale et technique.

Et si je fais ça avec ma box ADSL ?

Laisser sa box ADSL wifi ouverte à tous sans mot de passe n'est pas un hot-spot, mais certainement meilleur moyen d'éviter des ennuis à très court terme. N'oubliez pas qu'un hot-spot revient à partager l'accès internet du détenteur avec plusieurs inconnus.

De fait, plusieurs fonctions sont indispensables pour une mise en place optimale et sécurisée d'un hot-spot.



5. Que fait un bon hot-spot ?

Cryptage : le hot-spot doit crypter les transmissions entre l'antenne et l'appareil de l'utilisateur. Plus le cryptage est élevé, moins l'accès sera susceptible d'être utilisé par une personne non autorisée.

QoS : Quality of Service, c'est-à-dire que le débit est réparti équitablement entre les usagers.

Isolation : offre à chaque usager un canal unique et personnel. Ainsi, chaque usager est autonome et ne peut accéder à aucun autre usager du hot-spot. Les usagers partagent l'accès mais ne sont pas en réseau local.



PareFeu : permet de limiter les usages, afin de prévenir la surconsommation ou l'utilisation de logiciels « indésirables » tels que les logiciels de téléchargement.

Proxy : permet de limiter l'accès à certains sites peu recommandables ou consommateur de débit, tels les sites de streaming.

Authentification : à chaque utilisateur son mot de passe. Cela évite d'avoir un mot de passe unique et permanent dont le détenteur perdrait vite le contrôle. Par ailleurs, c'est le meilleur moyen de limiter les accès dans le temps (2h, 2 jours, une semaine...) et d'avoir une facturation optimale (gratuit, temps forfaitaire, temps facturé à l'unité...).

Enregistrement et Archivage: en France, la Loi oblige le détenteur à conserver pendant un an les « logs » des usagers :

- Le login de l'utilisateur (d'où le besoin d'un login et mot de passe personnalisés)
- Les dates et heures de connexion/ déconnexion
- Les adresses IP des sites internet utilisés

Ces données sont enregistrées au cours de l'usage puis archivées par le hot-spot. Pour autant, il n'y a aucune obligation de tenir la liste des identités et





adresses réelles des usagers (un tel fichier serait soumis à déclaration à la CNIL).

Pour plus de précisions, consultez :
www.legifrance.gouv.fr et www.arcep.fr

6. Service gratuit ou payant ?

La gratuité du service pour l'utilisateur final est une vraie question.

En effet, mettre un hot-spot à disposition de ses usagers induit des coûts, dont l'abonnement mensuel à l'internet et la maintenance technique ponctuelle. Pourtant, il est avéré que l'absence d'accès à l'internet est souvent rédhibitoire, dans les secteurs de l'hôtellerie ou du tourisme particulièrement. De plus, la majorité des usagers a pris l'habitude de ne pas payer ce service.

Cependant, il existe plusieurs méthodes de retour sur investissement sans passer par un accès payant.

Le détenteur peut, au choix:



- Augmenter faiblement ses prestations habituelles pour intégrer le coût de ce service supplémentaire.
- Faire passer les usagers par une page de publicité avant d'accéder à l'internet.
- Offrir un accès limité dans le temps et faire payer un accès supplémentaire ou illimité en temps.

Avant de choisir un hot-spot, le détenteur doit clarifier ses objectifs de tarification et vérifier les conséquences que l'une ou l'autre solution provoque sur sa facture et celle de ses usagers.

Choisir de passer par un prestataire spécialisé permet d'avoir un hot-spot à peu de frais voire gratuit au départ, mais limite d'autant l'influence du détenteur sur la politique tarifaire de la prestation. Mais si le service est gratuit pour le détenteur, cela ne signifie pas qu'il le sera pour l'utilisateur.



Gratuit pour
le détenteur



Gratuit pour
les usagers

Malgré tout, si les usagers payent l'accès au prestataire, le détenteur sera rarement rémunéré au passage.



Payant pour
les usagers



Rémunération
pour le détenteur

7. Adapter les débits :

Réussir la mise en place d'un hot-spot passe aussi par le choix d'un accès à l'Internet adéquat.

De la même manière qu'il existe plusieurs types d'abonnement (asymétrique ou symétrique) et différentes technologies d'accès (cuivre, fibre optique, wimax, 3G et satellite), il existe plusieurs types d'utilisateurs et d'usages. Ils se répartissent en deux catégories :

Les passifs : ces utilisateurs sont de type « consommateur ». Leurs usages se limitent à lecture de sites web, l'achat en ligne, la réception et l'envoi de messages et à l'échange sur les réseaux sociaux.

Ces usages nécessitent surtout du débit « descendant ». Un simple abonnement asymétrique sera suffisant, en adsl, wimax ou satellite.

En pratique, un restaurant, une plage, un hall de gare ou un gîte opteront pour ces abonnements « classiques ».

Les actifs : Ils utilisent la visio-conférence, des accès à distance, les transferts de données, les jeux en ligne. Ce sont en général des professionnels. Les besoins de débits sont aussi important dans les deux sens, « depuis et vers » l'internet. Il faut alors songer à un abonnement « symétrique », en SDSL, wimax ou fibre.

En pratique, un hôtel recevant des séminaires, une salle publique accueillant des manifestations de grande envergure pourront s'orienter vers ces abonnements « professionnels », à condition que la fréquence d'utilisation le justifie.

Un fois le type d'abonnement choisi, le choix du débit reste à faire. Plus le nombre d'utilisateurs simultanés est élevé, plus le débit de l'abonnement devra l'être.

Pour aller plus loin

Consultez l'ensemble des fiches thématiques et l'annuaire des prestataires TIC sur

www.juratic.com

Jur@TIC soutient le développement des technologies de l'information et de la communication dans le Jura, dans une démarche de service public.



Nos financeurs

Pour tous renseignements complémentaires

Jur@TIC

8, rue Rouget de Lisle

39000 Lons-Le-Saunier

09 50 35 34 71 (tarif local)

contact@juratic.com

www.juratic.com